

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES 2020



CONFÉRENCE : FEMMES ET ARGENT

Inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes au Québec : L'impact de la ségrégation professionnelle du secteur public

Présentation de l'impact de la discrimination systémique sur le salaire des professionnelles en soins. Dans l'état actuel des choses, les professionnelles en soins ainsi que plusieurs travailleuses des milieux de la santé, de l'éducation et de la fonction publique, sont défavorisées par le fait qu'elles travaillent dans des milieux ségrégués à forte majorité féminine.

Les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes sont une réalité bien documentée qui concerne la totalité des pays membres de l'OCDE et la plupart des sociétés dans le monde. Le Québec n'y fait pas exception alors qu'en 2017, les femmes y ont gagné en moyenne un taux horaire de 90 cents pour chaque dollar gagné par les hommes. Pourtant, le Québec s'est doté, en 1996, d'une Loi sur l'équité salariale dont l'objectif est de « corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois qui sont dans des catégories à prédominance féminine ». Cette loi a eu des effets importants qui ont favorisé une plus grande égalité entre les hommes et les femmes sur le marché du travail.

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, vous êtes invitées à une conférence donnée par notre conseillère de la région, Madame Mia Laberge, sous forme d'un 5 à 7.

Vous devez vous inscrire à l'une ou l'autre des conférences via le coupon d'inscription.

Collations et breuvages seront offerts

Hôpital Pierre Le Gardeur, 911 Montée des Pionniers. Salle : Auditorium
Mercredi le 4 mars 2020
16h00 à 18h00

Centre Hospitalier De Lanaudière, 585 Boulevard Manseau. Salle : 5D-20
Jeudi le 5 mars 2020
16h30 à 18h30



Le 8 mars 2020

Journée internationale des droits des femmes :

Féministes de toutes nos forces

Cette année, le thème de la Journée internationale des droits des femmes reflète deux anniversaires importants pour les féministes. D'abord, le 25^e anniversaire de la Déclaration de Beijing à l'ONU visant à enrayer les discriminations envers les femmes ainsi que le 20^e anniversaire de la Marche mondiale des femmes (MMF). La MMF est une initiative des groupes civils féministes issus d'un peu partout dans le monde afin de créer un mouvement mondial féministe et une lutte commune contre le patriarcat.

Le Collectif 8 mars désire ainsi démontrer que partout dans le monde, des femmes luttent pour l'égalité et qu'ensemble nous sommes « féministes de toutes nos forces ».

Sur le plan visuel, les mains et le geste de la victoire symbolisent nos luttes connectées. On évoque ainsi le partage et une libération qui ne peuvent s'accomplir qu'en optant pour une lutte collective et solidaire. La palette de couleurs vives met également en évidence l'importance de reconnaître la pluralité des expériences vécues par les femmes et l'intersectionnalité.

Ensemble, soyons féministes de toutes nos forces !

COUPON D'INSCRIPTION pour la conférence



Prénom : _____ Nom : _____
(en lettres moulées) (en lettres moulées)

Adresse courriel : _____
(en lettres moulées)

Numéro d'employé : _____ Téléphone (domicile) : _____

Vous pouvez vous inscrire à l'une ou l'autre des rencontres en cochant l'une des deux cases.

Section Sud au HPLG

Mercredi le 4 mars 2020, 16h00 à 18h00 à l'auditorium.

Section Nord CHDL

Jeudi le 5 mars 2020, 16h30 à 18h30 au 5D 20

Retournez votre billet au bureau syndical FIQ-SIL par courrier interne ou en personne



Collectif 8 mars
FÉMINISTES
DE TOUTES
NOS FORCES

8 mars **JEU-QUESTIONNAIRE**
2020

- Remplissez ce court questionnaire
- Retournez-le au bureau syndical avant le 23 mars 2020 à midi au bureau syndical et courez la chance de gagner une des 2 cartes cadeau d'une valeur de 50\$. Tirage : 24 mars 2020

Nom : _____ Prénom : _____

No Employé : _____ Téléphone : _____

- 1. Avant 1964, soit avant l'adoption de la loi 16 sur le droit civil des épouses proposée par la première députée élue à l'Assemblée nationale, Marie-Claire Kirkland-Casgrain, quels actes de la vie civile étaient interdits aux femmes sans le consentement de leur mari?**
 - a. Signer des contrats (ex. un bail)
 - b. Choisir le domicile familial
 - c. Avoir une profession différente de son mari
 - d. Ouvrir un compte de banque
 - e. Toutes ces réponses
- 2. En quelle année la contraception est devenue légale au Canada?**
 - a. 1947
 - b. 1956
 - c. 1961
 - d. 1969
- 3. Depuis quelle année l'avortement n'est plus un crime?**
 - a. 1976
 - b. 1983
 - c. 1988
 - d. 1989
- 4. L'intoxication de l'agresseur-euse présumé-e est un motif valide de défense lors d'un procès pour agression sexuelle.**

Vrai ou faux?
- 5. Le consentement à un rapport sexuel, c'est ... Associez un chiffre à une ou des lettres.**

<ol style="list-style-type: none">1. Le consentement doit être libre et éclairé.2. Comment exprimer son consentement?3. Quand doit-on avoir le consentement	<ol style="list-style-type: none">a. Ne peut être fait sous la menace ou lorsque la personne n'est pas à même de consentir (ex. : est évanouie).b. Le consentement doit être vérifié à chaque étape de l'acte sexuel.c. La parole, des gestes, des comportements.d. Dès qu'on commence à fréquenter la personne.e. Dire oui ou non.f. Le consentement peut être retiré en tout temps. Peu importe le contexte.g. Consentement avant l'acte sexuel.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------
- 6. La loi reconnaît qu'une agression sexuelle peut avoir lieu entre conjoint-e-s.**

Vrai ou faux?
- 7. En quelle année l'équité salariale a été atteinte entre les hommes et les femmes au Québec?**
 - a. 1996
 - b. 2001
 - c. 2006
 - d. 2009
 - e. Pas encore atteinte

8. Aux dernières élections provinciales de 2018, la parité a été atteinte à l'Assemblée nationale.

Vrai ou faux?

Les femmes et l'argent : Saviez-vous que ?

En 2016 chez les couples de 25 à 54 ans, 24% des femmes sans enfant gagnent plus que leur conjoint (60% du revenu familiale) contre 17% des femmes avec enfants.

- 45% des conjoints croient avoir le même statut légal que les gens mariés. ERREUR !
- 49% des conjoints croient que le partage des biens au moment d'une rupture se fait à parts égales. ERREUR!
- 40% des conjoints croient que le conjoint le plus pauvre a le droit de demander une pension alimentaire. ERREUR!

9. Les femmes à la retraite ont toujours des revenus inférieures de plus de 40% de celui des hommes.

Vrai ou faux?

10. Les femmes autochtones ont eu le droit de vote au provincial en 1969.

Vrai ou faux?

11. 60% des couples québécois vivent en union libre.

Vrai ou faux?

12. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à ne pas avoir épargné pour leur retraite?

Vrai ou faux?

13. 60% des couples en union libre ont un contrat de vie commune.

Vrai ou faux?

14. Le réseau de service de garde subventionné a été créé en 1997.

Vrai ou faux?

15. La loi sur l'équité salariale permet de s'assurer que les femmes et les hommes qui œuvrent dans la même entreprise et qui ont le même poste puissent avoir un salaire égal.

Vrai ou faux?

16. Une hôtesse de l'air pouvait être renvoyée parce qu'elle était mariée, enceinte ou avait plus de 32 ans, jusqu'en 1978.

Vrai ou faux?

17. En 2018, la différence moyenne du salaire hebdomadaire entre les hommes et les femmes est de 211\$.

Vrai ou faux?

18. La Marche Du pain et des roses a permis entre autres d'obtenir une augmentation significative du salaire minimum.

Vrai ou faux?

Section Sud - CHPLG

911, Montée des Pionniers
Bureau B0-120
Terrebonne, QC
J6V 2H2

Tél. : 450-654-7525, poste
20113

Fax : 450-585-2797

Courriel : infosud@fiqsil.com

Section Nord - CHDL

1000, boulevard Sainte-Anne
Bureau 5E-20
Saint-Charles-Borromée, QC
J6E 6J2

Tél. : 450-759-8222, poste 2049
ou sans frais : 1-866-752-1406

Fax : 450-752-8335

Courriel : infonord@fiqsil.com



Collectif 8 mars



En solidarité avec la
Marche mondiale des
femmes 2020

